

le journal **CAUE** 34

conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Hérault



© Photo: M. Beaus - CAUE34

DOSSIER

**Essences méditerranéennes
et aménagements paysagers**

N°95 • MAI 2013

Actualités & Communes en bref P. 2
P. 3

Exposition P. 4
Raymond Depardon & le CAUE 34
«Regards sur l'Hérault» 1992-2012

Scolaire P. 6
Pour un enseignement durable

Parution P. 8
Carnet 3 : «L'habitat individuel à qualité environnementale»

Habitat participatif à Montpellier P. 9
Chronique des Grisettes

Bormes-les-Mimosas (84) P. 12
Le Gaou Bénat : une opération riche d'enseignements

DOSSIER

Essences méditerranéennes et aménagements paysagers P. 16
Tour d'horizon dans l'Hérault

Conception paysagère, éléments de méthode P. 19

Le Jardin Antique Méditerranéen de Thau-Agglô P. 21
Histoire d'une passion partagée

La FREDON P. 24
Un organisme à vocation sanitaire

Balaruc-les-Bains P. 25
Une station thermale à la pointe

Communauté de Communes du Saint-Chinianais - Assignan P. 29
Un partenariat public-privé

Déballage P. 32



Du 13 mai au 15 juin 2013

Plus de 60 événements nous invitent à penser différemment notre environnement et à découvrir des réalisations architecturales. Un mois pour l'architecture pendant lequel, conférences, parcours, visites, projections, ateliers, expositions et spectacles se succéderont dans toute la région.

Après l'année de l'Architecture 2012, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a réuni, à nouveau, architectes, paysagistes, urbanistes, associations et animateurs de l'architecture et du patrimoine pour vous donner rendez-vous durant le «Mois de l'Architecture 2013».

En ouverture, la conférence de presse du 13 mai, à la DRAC, a été l'occasion d'inaugurer l'exposition itinérante : «Raymond Depardon & le CAUE 34 - Regards sur l'Hérault».

La journée s'est poursuivie par le vernissage de l'exposition «Voyage dans la Ville sous la lune II», à la mairie de Montpellier.

La création de Patrice Barthès, «Jardins enfouis», conçue pour le festival de danse d'Uzès, clôturera à Uzès, ce mois de l'architecture le dimanche 16 juin.

Programme complet et renseignements : Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc-Roussillon - 5 rue Salle l'Evêque à Montpellier.
Tél. : 04 67 02 32 00 - www.languedoc-roussillon.culture.gouv.fr



«Espaces publics en milieu rural»

Mardi 1^{er} octobre 2013

Pour cette deuxième édition, nous visiterons les réalisations récentes de Pégairolles-de-l'Escalette, Le Caylar, Sorbs, Romiguières et Les Rives, avec un passage par Liausson.

En matière d'espaces publics, il n'y a pas de petit projet et surtout dans les communes rurales où ceux-ci sont investis d'un rôle majeur tant pour les habitants à titre individuel que pour la vie communautaire du village.

La faiblesse des moyens techniques et financiers des communes conduit les concepteurs à faire preuve d'imagination et d'économie et... en effet, ils y parviennent !

Programme complet et inscription en ligne par mail, courant septembre.

actualités

l'atelier 6
des **territoires** du CAUE34
POUR LES ÉLUS ET LES PROFESSIONNELS

«Nouvelle réglementation de l'affichage publicitaire»

Judi 17 octobre 2013 à Lavérune

La récente réforme de la publicité de janvier 2012 revoit la répartition des compétences entre les communes et l'Etat avec l'objectif de simplifier et clarifier les procédures et de rationaliser les coûts.

La réduction de la pollution visuelle et la mise en valeur du paysage sont toujours les objectifs premiers, mais la limitation et l'encadrement de l'affichage publicitaire sont renforcés.

Enfin la loi intègre les nouveaux supports publicitaires notamment numériques.

L'atelier s'articulera autour de plusieurs points :

- Etat des lieux
- Exposé de la nouvelle réglementation
- Exemple d'un règlement local de publicité (RLP) dans une commune.

Le programme complet et l'inscription en ligne seront diffusés par mail, courant septembre.



Voyage dans la ville - Sous la lune

A l'initiative de la Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon, cette exposition-atelier du Centre Pompidou Beaubourg est accueillie à l'Hôtel de Ville de Montpellier du 13 mai au 21 juin 2013.

Cette «œuvre-jeu» est une rencontre entre le projet d'un artiste, Miquel Navarro, et la créativité des enfants qui sont invités, dans le cadre d'ateliers, à construire une ville idéale en assemblant et en organisant des pièces métalliques, avec l'aide des architectes de la M'a LR et du CAUE de l'Hérault ou bien d'un étudiant de l'École d'Architecture de Montpellier.

Inscriptions : Julie Marchand, coordinatrice du projet - 04 67 73 18 18

en bref communes

• Laurens Etude urbaine

En préalable à toute décision d'aménagement, les élus ont souhaité se doter d'une étude urbaine afin d'avoir une vision d'ensemble du développement du territoire communal. Le CAUE accompagne la commune dans la mise en oeuvre de cette étude qui sera confiée à une équipe pluridisciplinaire, avec le soutien technique et financier du Conseil Général. Les prescriptions de l'étude seront intégrées dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU qui sera révisé. Elles serviront également de cahier des charges pour les opérations d'aménagement à venir.

• Saint-Jean-de-Védas Requalification d'une avenue

L'avenue Clémenceau présente un linéaire d'environ 1,5 km, très emprunté, qui cumule, au fil des ans, divers aménagements de type routier. Elle dessert des quartiers pavillonnaires, un collège, des écoles, une clinique, un domaine viticole, un petit centre commercial et le centre ancien qu'elle longe sur une séquence. La municipalité a sollicité le CAUE en 2012 pour une analyse des enjeux et pour l'accompagner dans la définition d'une commande de maîtrise d'œuvre. A la suite d'une consultation, l'agence «D'une ville à l'autre», composée notamment de Pierre Roca d'Huyteza, architecte-urbaniste, mandataire, associé à Maxime Rouaud, architecte, a été désignée pour mener à bien études et réalisations.

«L'œuvre-jeu» du sculpteur Miquel Navarro à destination des publics scolaires de 5 à 12 ans.



RAYMOND
DEPARDON & le CAUE 34

«**Regards sur l'Hérault**»

A l'occasion des vingt ans de la première campagne photographique de Raymond Depardon dans le département, le CAUE de l'Hérault inaugure une exposition itinérante. Elle témoigne d'un travail d'observation des évolutions des paysages héraultais, depuis les Causses jusqu'à la Méditerranée. Ce travail est reconduit chaque année depuis 1992, au travers de l'objectif de son photographe, Frédéric Hébraud.

Raymond Depardon, photographe de renommée internationale, est désigné en 1992 pour mener la première campagne de photographies des paysages de l'Hérault, dans le cadre de la création des Observatoires Photographiques au plan national. Aussitôt, le CAUE de l'Hérault s'est positionné pour reconduire les prises de vue, dans le but de développer un outil public et de partager cette importante source d'information.

Notre paysage quotidien se transforme sans que nous en prenions conscience. Dès lors, quel meilleur moyen que celui de la photographie pour en témoigner ? L'observatoire, dans son rôle documentaire montre le résultat d'un processus, qu'il soit dû au temps, aux effets des saisons ou à l'action volontaire des hommes. Il permet par ce biais d'anticiper une évolution, d'encadrer des politiques publiques ou encore d'engager des requalifications sur certains sites. Il permet, en outre, d'éveiller la responsabilité des citoyens en témoignant des transformations et des mutations quotidiennes de l'environnement.

Aujourd'hui, le CAUE de l'Hérault propose aux collectivités, aux enseignants, aux associations, la mise à disposition gratuite de cette exposition itinérante, composée de 27 panneaux et de plus de 50 séries photographiques. Chaque série est constituée de photos prises depuis le même emplacement et selon le même cadrage, à un rythme annuel.

Une partie de l'exposition présentée le jour de son vernissage, dans les jardins de la DRAC à Montpellier, à l'occasion de l'ouverture du Mois de l'Architecture Languedoc-Roussillon



Le lac du Salagou (34)
Les hébergements de loisirs, fortement présents à leur création, disparaissent aujourd'hui sous les frondaisons. Quand la végétation fait œuvre d'intégration...

1993



N°12 - Série 01 - 1993 - © R. Depardon

2012



N°12 - Série 21 - 2012 - © F. Hébraud - CAUE 34

Saint-Paul-et-Valmalle (34)
Deux mondes se côtoient et s'ignorent, celui de l'autoroute 750 (mise en service en 1997) et celui du village. En bas, les saisons rythment la vie, de nouveaux habitants s'installent. Plus haut, on roule à 130 km à l'heure. Tandis que la végétation reconquiert progressivement les espaces dénaturés.

1992



N°22 - Série 01 - 1992 - © R. Depardon

2012



N°22 - Série 21 - 2012 - © F. Hébraud - CAUE 34

fichetechnique

Exposition itinérante constituée de 27 panneaux autoporteurs.
Dimensions d'un panneau : 85x220 cm
Linéaire utile : 22 ml
Mise à disposition gratuite sur demande écrite auprès du CAUE de l'Hérault et établissement d'une convention de prêt.
Transport aller/retour et assurance à la charge de l'emprunteur.
Financements : CAUE 34 - DRAC LR

Michèle Bouis et Frédéric Hébraud - CAUE34

Pour un enseignement durable



S'il est désormais acquis que l'architecture et la ville ont fait leur entrée dans les programmes de l'Education nationale, ceux-ci se doivent d'accompagner les élèves dans des réflexions actuelles, notamment celles liées aux préoccupations environnementales.

L'enseignement de l'histoire des arts est proposé à tous les élèves, de l'école primaire jusqu'au lycée. En cette année 2013, le programme des classes de terminale (voir encadré) s'intéresse à la production architecturale et urbanistique contemporaine, à la relation centre-ville et périphérie et plus précisément aux éco-quartiers.

Le CAUE de l'Hérault, très sollicité sur cette thématique, a mené des interventions auprès de plusieurs établissements ainsi que dans le cadre de formations d'enseignants.

A Montpellier, c'est le quartier de Port Marianne, au Sud de la ville, qui a été choisi comme terrain d'étude. Sans rassembler tous les dispositifs pour être qualifié de quartier «durable», celui-ci offre un mode d'organisation et des bâtiments qui ouvrent des questions pertinentes de la part des élèves comme des enseignants. En attendant l'Eco-cité...

Journées académiques de l'éducation au développement durable, au lycée Jean Jaurès de Saint-Clément-de-Rivière.

Des étudiants de 1^{ère} année BTS en économie sociale et familiale, accompagnés par trois de leurs professeurs d'éco-gestion, d'arts appliqués et de biotechnologie, ont répondu à un appel à projets pour participer aux «Journées académiques de l'éducation au développement durable». Le thème retenu étant celui des éco-quartiers, le CAUE leur a proposé une demi-journée de sensibilisation. Les formes urbaines et la dimension environnementale dans les démarches urbanistiques et dans la conception architecturale, ont été abordées par le biais d'une sensibilisation ludique et imagée. Une visite du quartier Port Marianne à Montpellier a complété concrètement cette approche.

Enseignement de géographie, au lycée Jules Guesde de Montpellier...

Les étudiants en classe préparatoire littéraire suivent une option géographie où ils s'initient à la lecture et à l'interprétation de divers documents géographiques, depuis le plan d'urbanisme jusqu'à la carte topographique ou l'image satellitaire. Amenés à réfléchir sur les principes de «la ville durable» dans ses modalités tant théoriques que pratiques, ils ont été guidés par le CAUE lors d'une visite du quartier de Port Marianne, choisi comme support, afin d'étudier, sur le terrain, les enjeux et les contraintes de la démarche durable.

... et au lycée Jean Monnet de Montpellier.

Des élèves de terminale, suivant l'option facultative Histoire des arts, ont bénéficié de la même formation.

Formation continue des professeurs du secondaire de l'Académie

Pour ce stage pluridisciplinaire en Éducation au Développement Durable, les enseignants ont souhaité travailler sur le thème : «Interroger le paysage dans une perspective de développement durable». Le CAUE, sollicité pour présenter des outils pédagogiques conçus pour cette thématique, a mobilisé le groupe dans une lecture du quartier ciblé de Port Marianne. Les enjeux et les modalités de la conception de ce quartier ont suscité des échanges dynamiques et constructifs.

DERNIÈRE MINUTE !

A l'initiative du Rectorat, l'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon organisera, à la rentrée 2013, une formation académique à destination d'enseignants de toutes disciplines sur le thème :

«Les éco-quartiers, pour un développement urbain durable».

L'offre académique de formations sera mise en ligne le 3 juin 2013 sur le site de la DAFPEN - <http://www.ac-montpellier.fr>

Les visites de Port Marianne pour mieux appréhender des sujets complexes, comme ...

- **La programmation générale d'un quartier** - plan masse, définition d'une ZAC (architecte en chef, cahier des charges, architectes d'opérations), desserte en matière de transports en commun (tramway-bus, stations auto-partage et vélos en libre service), mixité fonctionnelle des programmes : logements privés et locatifs sociaux (mixité sociale), commerces, bureaux, gestion des risques inondations (aménagement du Lez, traitement de sols perméables).

- **L'architecture et la qualité environnementale** - orientation des bâtiments, performance énergétique et énergies renouvelables, confort d'été et ventilation naturelle, terrasses/balcons/loggias.

- **Les espaces publics**

- concepteurs paysagistes, rôle d'un parc boisé (lieu de rencontre, biodiversité, perméabilité des sols, gestion des risques d'inondation), cœurs d'îlots arborés.

- **La densité**

- nombre d'étages (R+7), espaces annexes (balcons, loggias), villas en toitures...

Odile Besème et Laurent Grangé - CAUE34



EXTRAIT du BO n° 5 du 2 février 2012 du ministère de l'Éducation nationale. Programmes limitatifs des enseignements artistiques en classe terminale pour l'année scolaire 2012-2013 et pour le baccalauréat à partir de la session 2013

Histoire des arts - Option facultative toutes séries

Création artistique et pratiques culturelles, de 1939 à nos jours :

La ville satellite, des cités-jardins aux éco-quartiers.

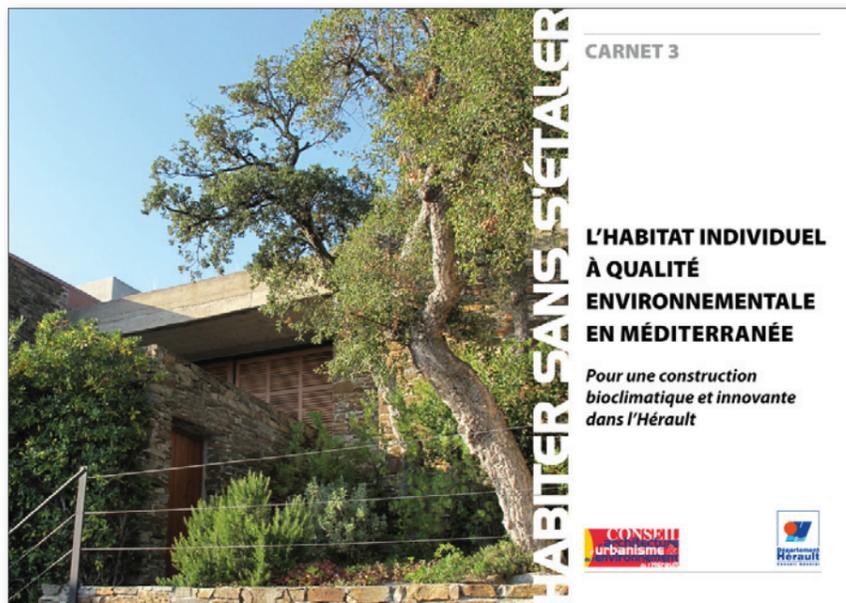
Poser la question de la relation entre centre et périphérie dans le phénomène urbain contemporain, en se référant aux conceptions matricielles d'Ebenzer Howard (1850-1928) et de Patrick Geddes (1854-1932), pousse à envisager la création architecturale et urbanistique sous le rapport de la relation du logement à l'habitant, à son bien-être et à ses pratiques, en particulier sportives et culturelles.

Le modèle de la cité-jardin d'avant-guerre et sa réhabilitation à partir de la décennie 1980, la ville nouvelle des années d'après-guerre, enfin la naissance et le développement des éco-quartiers interrogent, par le rapport toujours remis en cause de la ville et de la nature, les notions de planification urbaine, de gestion des flux, d'équipements culturels - avec les idéaux ou idéologies qu'ils recouvrent - et de création architecturale.

Dès 1851, Comerson écrivait, dans les Pensées d'un emballer pour faire suite aux Maximes de Larocheffoucault [sic], le célèbre aphorisme : «Si l'on construisait actuellement des villes, on les bâtirait à la campagne, l'air y serait plus sain». De 1939 à nos jours, l'évolution de nos villes, avec son cortège de décideurs, de théoriciens, d'urbanistes et d'architectes, a-t-elle jamais cessé de chercher désespérément son salut dans la réalisation de cette utopie humoristique ?

L'HABITAT INDIVIDUEL À QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE EN MÉDITERRANÉE

...ou le troisième volet de l'opération «Habiter sans s'étaler», menée par le Conseil Général et le CAUE de l'Hérault. Si les deux premiers carnets s'y sont intéressés sous l'angle de la composition urbaine, c'est, ici, la conception d'un habitat éco-responsable qui est interrogée et qui interpelle élus, maîtres d'ouvrage, professionnels et particuliers.



Document © CAUE 34

Afin de promouvoir toujours et encore une construction bioclimatique et innovante dans l'Hérault, le CAUE de l'Hérault s'est attaché à donner toutes les clés de la réussite d'un projet dans ce carnet.

A l'échelle urbaine, il propose aux élus de se saisir des enjeux environnementaux à l'occasion du projet urbain. Quelle forme urbaine pour économiser le foncier et l'énergie ? Comment favoriser les modes de déplacement doux, maîtriser le cycle de l'eau dans l'aménagement, préserver les espaces naturels et la biodiversité ou encore, privilégier les ressources locales..?

A l'échelle de l'habitat, il propose d'adopter une démarche bioclimatique avant d'envisager tout recours aux énergies renouvelables. Choix du terrain, implantation, orientation, lumière naturelle, espaces intermédiaires intérieur/extérieur, isolation, qualité de l'air, confort d'été, rafraîchissement, protection solaire, végétation, matériaux, etc. sont passés en revue avec autant de pistes proposées aux élus pour influencer sur la conception des projets intéressant leur commune.

A l'heure où les enjeux environnementaux et les contraintes économiques s'imposent à tous, collectivités et habitants, il est temps pour chacun, quels que soient son niveau d'action et son projet, de commencer par renouer avec son territoire, son histoire, sa culture.

Laurent Grangé - CAUE34

fiche technique

- 74 pages couleurs
- Format A4,
- Disponible en version papier au CAUE de l'Hérault
- Bientôt disponible en version numérique sur le site internet de l'Union Régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon

Une autre façon de vivre ensemble : l'habitat participatif

Difficulté d'accès à la propriété, désir de vivre autrement et mieux, volonté de sortir des postures individualistes et des produits standardisés, voilà quelques-unes des raisons qui motivent les futurs occupants de cette forme d'habitat qui verra le jour en 2015, dans le quartier des Grisettes au Sud-Ouest de Montpellier.

Le CAUE de l'Hérault se propose de suivre cette aventure dans chaque numéro de son journal. Nous avons rencontré Stefan Singer, directeur du bureau d'études Toits de choix, qui accompagne le collectif des futurs habitants de la ZAC des Grisettes dans l'élaboration de leur projet de vie, et Michaël Gerber, futur habitant, pour en savoir plus sur ce mouvement qui prend de l'ampleur en France.

Quelle différence faites-vous entre le regroupement de personnes qui optent pour l'autopromotion et celles qui s'engagent dans l'habitat participatif comme c'est le cas sur le site des Grisettes ?

Stefan Singer : «Ce sont deux démarches totalement différentes. Notre objectif dépasse la seule dimension économique car il s'agit de bien autre chose, c'est imaginer d'autres façons de vivre ensemble. C'est par exemple, prévoir des espaces à partager aussi bien dans le bâtiment, comme des chambres d'amis, ateliers, buanderie, qu'à l'extérieur grâce à des jardins partagés, des espaces collectifs. C'est envisager une autre dimension sociale avec la perspective de partager sa voiture, de mutualiser ses achats. L'objectif est donc moins de construire ensemble que d'habiter autrement et... mieux !».

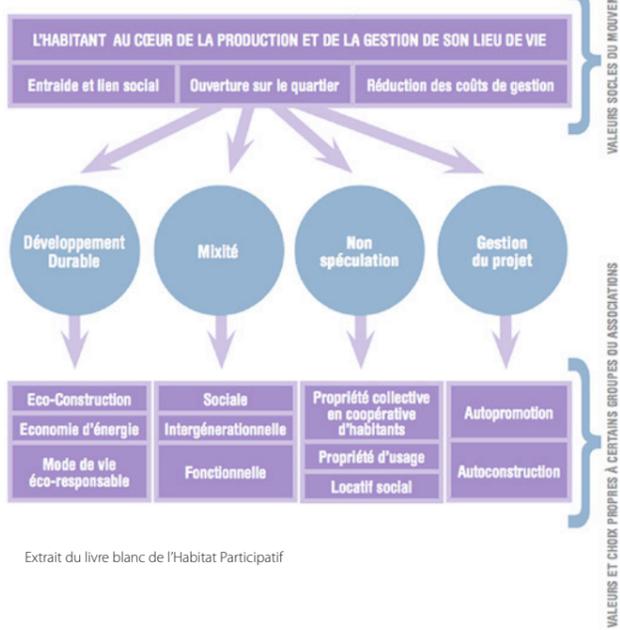
Vous semblez vouloir construire l'immeuble du bonheur, c'est un peu caricatural, mais ne craignez-vous pas qu'à vous accorder si bien, vous souhaitiez rester entre vous et oublier le reste du quartier ?

Michaël Gerber : «Nous avons travaillé ensemble depuis plus d'un an et demi, en tenant compte de nos différences, de nos singularités. Nous avons dû apprendre à nous écouter, à dialoguer, à montrer une certaine ouverture aux autres. C'est tout le bénéfice de ce travail collectif qui nous a appris à aller vers les autres. Cette attitude devient automatique, elle n'est donc pas exclusive (excluante), bien au contraire. Notre objectif est de retrouver les fondamentaux de la vie d'un quartier, malheureusement chassés aujourd'hui par les contraintes multiples de notre société.»



Les futurs habitants explorent le terrain de leur futur lieu de vie. Depuis l'origine du projet, ils développent, ensemble, une véritable culture architecturale au fil des exercices de simulation dans l'espace, des ateliers maquettes ou des échanges avec des architectes... Le groupe a acquis un solide bagage qui permet à chacun d'être un interlocuteur averti et exigeant au regard de son habitat.

LES DIFFÉRENTS ENJEUX ET VALEURS PORTÉS PAR LE MOUVEMENT DE L'HABITAT PARTICIPATIF



Extrait du livre blanc de l'Habitat Participatif

Lorsque vous avez commencé à travailler avec le collectif, vous n'aviez pas la certitude de trouver un terrain. Comment s'est concrétisé ce projet ?

Stefan Singer : «Au sein de la ZAC des Grisettes, la municipalité a souhaité que deux parcelles soient réservées à l'accueil d'habitats participatifs. A partir d'un appel d'offre public, l'association «Habiter c'est Choisir» accompagnée par Toits de Choix a été retenue et une parcelle nous a été allouée. Une autre l'a été à Ecohabitons, qui participe d'une démarche analogue à la nôtre.»

Concrètement, sur quel budget faut-il compter ?

Michaël Gerber : «Le budget est actuellement de 1400 euros TTC le m² pour le coût de la construction et autour de 3100 euros le m² tout compris, avec les espaces mutualisés et l'avantage d'avoir un habitat sur mesure. Il ne faut pas oublier les logements en accession à la propriété aux conditions intéressantes.»

Justement la question des prêts bancaires se pose. Quel montage financier avez-vous envisagé ?

Stefan Singer : «Aujourd'hui aucune banque ne s'est véritablement positionnée en faveur de l'habitat participatif. Dans notre cas, l'opération se fait avec un bailleur social parce qu'il peut garantir l'ouverture à tous et la mixité sociale. Notre association et le bailleur social assurent une co-maîtrise d'ouvrage durant toute la phase d'études. Ensuite, pendant la phase construction, la maîtrise d'ouvrage est exclusivement conduite par le bailleur social qui devient constructeur et sécurise la phase de la réalisation et le montage financier du projet qui s'organise d'une façon parfaitement conventionnelle. Enfin, la dernière phase se concrétise par la vente des appartements aux habitants par le bailleur et le bâtiment devient une copropriété classique. Il faut signaler que le bailleur garde 4 logements : 2 pour de l'accession à la propriété (prêt social location/accession) et 2 pour de la location sociale.»

Vous avez été sélectionnés par le PUCA* dans le cadre du programme «Logement Design pour Tous». C'est une reconnaissance mais surtout un appui logistique. Quel a été cet apport ?

Stefan Singer : «Le PUCA* a initié une recherche sur la conception des logements répondant aux défis posés par la société contemporaine. En 2011, il lance un appel à projets. Toits de Choix et «Habiter c'est Choisir», l'association qui porte le projet à Montpellier, ont été sélectionnés. Au titre d'opération expérimentale, nous avons bénéficié du conseil d'experts dans le domaine de la sensibilisation à l'architecture, de la programmation et du montage juridique.»

Pourquoi les communes devraient s'intéresser à ces nouvelles façons de concevoir l'habitat ?

Michaël Gerber : «Ces montages ne sont pas réservés aux villes, bien au contraire, beaucoup de communes de petite taille se plaignent d'avoir du mal à loger leurs jeunes, les personnes âgées sont souvent contraintes de quitter leur maison devenue trop grande, les logements sociaux sont insuffisants... L'habitat participatif offre un éventail de réponses à des questions récurrentes : comment créer de la mixité sociale ? Comment rétablir la notion de solidarité en tant que valeur fondamentale ? Comment lutter contre la spéculation ? Comment responsabiliser les habitants dans un rôle actif et de citoyen responsable ? Ce serait dommage de se priver de ces alternatives. Par ailleurs, un outil explicatif qui devrait rassurer les élus existe avec la Charte du Réseau des Collectivités pour l'Habitat Participatif. Déjà 40 communes y adhèrent, dont Montpellier, avec l'assurance d'un réseau constitué comme soutien.»

*PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture, service interministériel rattaché au Ministère de l'écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

Emplacement des lots au sein de la ZAC des Grisettes



Document © SERM 34



L'accompagnement professionnel :

L'habitat participatif n'est pas un long fleuve tranquille. Pour mettre toutes les chances de son côté, le recours à un professionnel accompagnateur est indispensable le plus en amont possible. Rompu aux nombreuses démarches notamment administratives, il anime le groupe tout en le rendant autonome. Un nouveau métier amené à s'accroître en même temps que le nombre de projets. En 2011, ces professionnels se sont regroupés au sein de l'association des acteurs professionnels de l'habitat participatif, le RAHP.

fiche technique

Programme d'habitat participatif proposé sur la ZAC des Grisettes
Premier lot (Ecohabitons + Toits de Choix) : Nombre de logements approximatif : 10

Programme : Petit immeuble de logements individuels superposés, étagé en gradins de R+1 à R+2

Superficie du terrain : 1 175 m²

Surface constructible : Entre 850 et 900 m² (surface de plancher)

Livraisons prévisionnelles : 2^{ème} semestre 2015

Deuxième lot (Habiter c'est Choisir + Toits de Choix) : nombre de logements approximatif : 14

Surface constructible : entre 1 050 et 1 150 m² (surface de plancher)

Programme : Petit immeuble de logements individuels superposés, étagé en gradins de R+1 à R+2

Superficie du terrain : 1 269 m²

Livraisons prévisionnelles : 1^{er} semestre 2015

Equipements et surfaces partagées : salle conviviale avec cuisine, salon «Bis», atelier de bricolage, buanderie et congélateur partagés à chaque étage, 2 à 3 chambres d'amis, espaces extérieurs de loisir, stationnement vélos, stationnement voitures, espaces de rangement.

Nous pouvons bénéficier des expériences des pays d'Europe du Nord, mais la France, est encore très en retard. Pourtant, les montages juridiques et financiers de telles opérations sont désormais éprouvés et fiables. Comment convaincre opérateurs et municipalités ?

Stefan Singer : «En effet, aujourd'hui nous savons répondre d'une manière fiable aux questions juridiques posées par les opérations. Ce n'est plus du bricolage, les outils existent. Même si c'est un peu plus compliqué qu'une opération classique, nous avons des réponses pour nombre de cas de figure. Ces solides acquis devraient rassurer les promoteurs privés.»

Quel est l'état d'avancement de l'opération des Grisettes ?

Michaël Gerber : «Une association «Mascobado» regroupe, pour l'heure, les futurs habitants. Elle facilite et simplifie les démarches administratives comme, par exemple, le dépôt du permis de construire prévu pour octobre 2013.

Très récemment, notre groupe a rencontré 7 agences d'architecture pour en auditionner 3 de manière plus approfondie. Un des critères d'évaluation portait sur la qualité d'animation à laquelle nous accordons une grande importance. C'est l'agence «Architecture et Environnement P.M.» qui a été choisie et qui assurera la maîtrise d'œuvre.»

Rendez-vous dans quelques mois. A suivre...

Pour aller plus loin

- Réseau RAHP - Réseau National des Acteurs Professionnels de l'Habitat Participatif - www.rahp.fr
- Charte (<http://bit.ly/ZmBsPH>) et livre blanc (<http://bit.ly/YnwyCS>) de l'habitat participatif

L'habitat participatif à Montpellier et dans la Région

- Conduite de projets : www.toitsdechoix.com
- Association porteuse de 2 projets à Montpellier : www.habitercestchoisir.fr
- Association de mise en relation de particuliers qui souhaitent monter des projets : www.ecohabitons.free.fr

Ouvrages

- «Habiter demain : de l'utopie à la réalité» Véronique Willemin, Ed. Alternatives, 2010
- «Autopromotion, habitat groupé, écologie et liens sociaux : comment construire collectivement un immeuble en ville ?» Bruno Parasote, Préf. Dominique Gauzin-Müller, Ed.Y. Michel, 2011
- «Guide pratique de l'autopromotion : à l'intention de ceux qui souhaitent construire ensemble un habitat collectif écologique» CAUE du Bas-Rhin, 2011

Propos recueillis par
Michèle Bouis et Laurent Grangé - CAUE34



Le domaine du Gaou Bénat

Un exemple riche d'enseignement à Bormes-les-Mimosas dans le Var

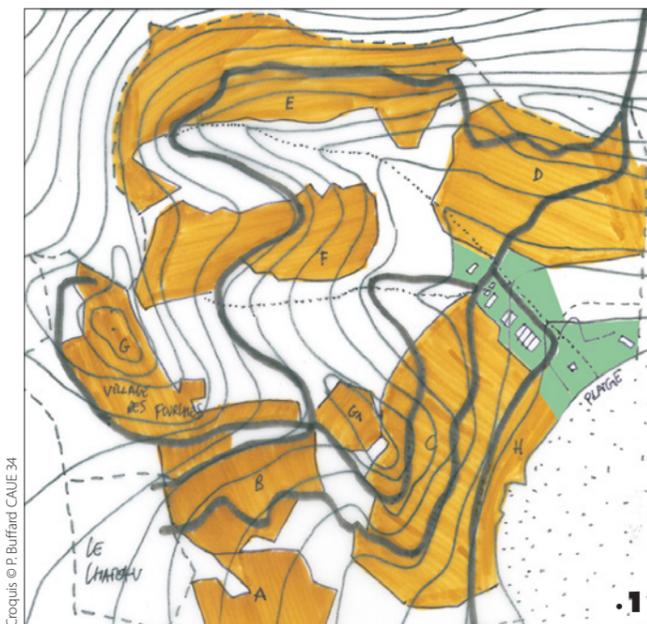
C'est en 1958 que François Leredu, promoteur, achète une partie du vaste domaine historique du Château Bénat, déjà redivisé en plusieurs entités. Sur les 158 hectares acquis, il projette la réalisation d'un lotissement de 700 maisons qu'il confie aux jeunes architectes André Lefèvre et Jean Aubert. Dès 1959, sur la base de principes d'adaptation au site et d'un vocabulaire architectural commun, ils posent les conditions de construction d'un ensemble patrimonial de grande qualité, qui affirme la possibilité d'une architecture contemporaine méditerranéenne.

«Nous avons devant nous un site magnifique sur lequel nous devons construire 700 maisons. Comment construire ici sans abîmer ce site ?»

C'est avec ces mots que les architectes résument la question qui se pose à eux lors de la création du domaine du Gaou Bénat et du village des Fourches, à Bormes-les-Mimosas, dans le Var. Autrement formulée, comment ne pas perdre le lien avec ce qui fait le génie de ce lieu : les vues (l'orientation), un sol (une matière), la topographie et une végétation méditerranéenne luxuriante ? Effacement et disparition sont les mots qui ont parfois qualifié ce travail, mais comment fabriquer le paysage au moment même où physiquement on s'y attaque ? Les grands principes qui régissent le projet peuvent se résumer ainsi : habitat quasi troglodyte, étagement, encastrement, enracinement, vues, horizons, toitures terrasses plantées, béton brut et maçonnerie de pierre du pays... mais le projet se construit sur une véritable stratégie paysagère, urbaine et architecturale.

Un site, ses contraintes et sa pratique

Les concepteurs décident d'installer les maisons par ensembles et de les dissocier les uns des autres par de larges espaces boisés. L'emplacement des ensembles et des coupures d'urbanisation est dicté d'une part, par la topographie (sens de la pente) et, d'autre part, par l'orientation. Les ensembles s'organisent dans un rapport à la vue sur la mer à l'Est, avec toujours en premier plan, un espace boisé au Sud. (cf croquis n° 1, 2, 3) L'orientation et le dessin du parcellaire tiennent compte de ces deux critères, variant entre des séquences de parcelles étroites et, ponctuellement, des parcelles plus larges, permettant de rythmer la composition et de changer progressivement son orientation en fonction de la configuration du terrain. (cf croquis n° 4) Ainsi, le découpage résulte de la situation du terrain, de la voie de desserte, de l'orientation ou de la topographie, le contraire d'un dessin abstrait plaqué sur un site.



Croquis © P. Buffard CAUE 34



Extrait du plan du lotissement d'origine

Croquis n°1 et 2 : Les voiries principales suivent les courbes de niveaux et sont doublées de voies secondaires en impasse qui permettent la distribution de tous les lots. À ces voiries, se superpose tout un réseau de chemins piétons, les gaous piétons, aménagés sommairement, qui lient les ensembles entre eux et descendent jusqu'au Vallon de la plage. Le long de ces cheminements - lieu d'exutoire naturel des eaux de ruissellement - se positionnent les quelques équipements nécessaires comme des commerces, les terrains de tennis, la maison du gardien, le hangar à bateaux...

Tous les croquis sont extraits du règlement du lotissement établi par les architectes.

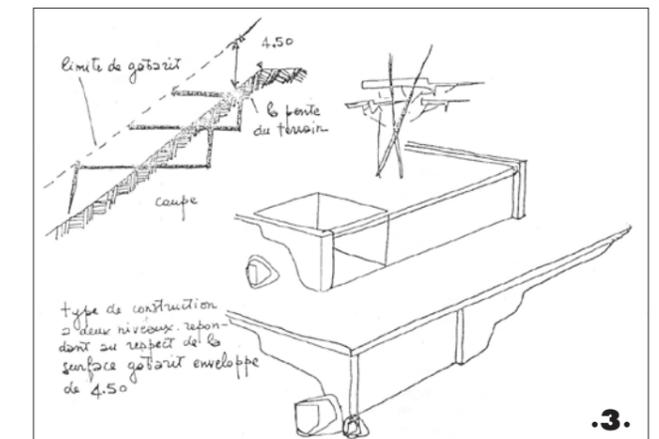
Construire la pente - Privilégier les vues

Une règle de gabarit limité à 4,5 m de hauteur, combiné à des règles de déblais/remblais encadrent l'installation des volumétries (cf croquis n° 3, 4). Prolonger le site sur les toits-terrasses des maisons, végétalisés naturellement avec les essences locales, permet de les effacer aux vues plongeantes vers la mer.

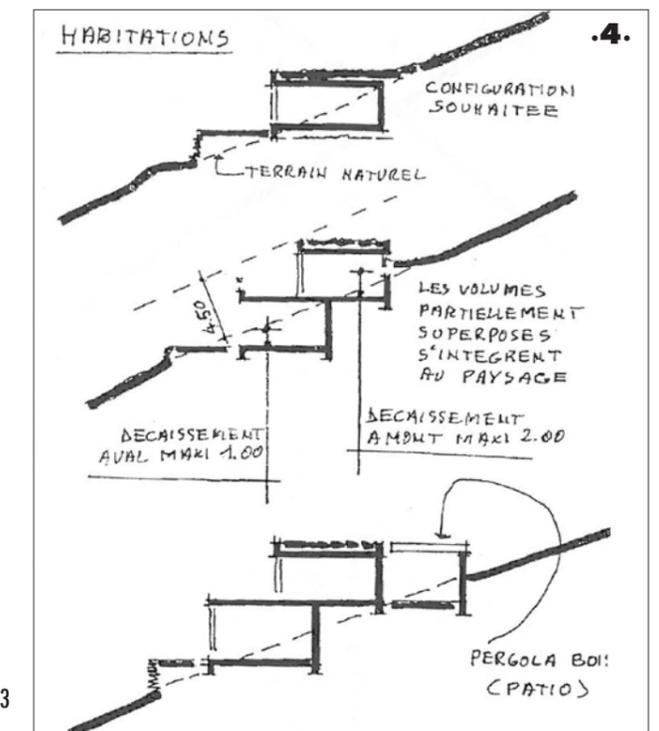
Cette stratégie d'implantation fait de ce projet une architecture collective où aucune maison ne cache le paysage à aucune autre.



le journal du CAUE de l'Hérault • Mai 2013 • N°95 13



.3.



.4.

La majorité des maisons bénéficie d'une vue sur la mer

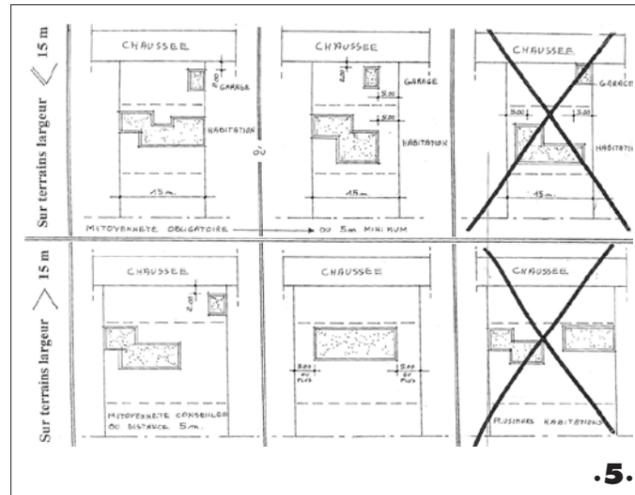


Des règles pour implanter les maisons

Les principes d'implantation dans la parcelle sont essentiellement guidés par deux règles :

- l'implantation en mitoyen sur un côté a minima, «forcée» par la largeur de 15m des parcelles les plus étroites, combinée aux 5m de recul obligatoire si non-mitoyenneté,
- la définition d'une zone constructible au centre des parcelles. (cf croquis n°5)

Ces deux règles permettent de constituer des ensembles (des séries) plutôt que des habitations isolées. L'installation au centre de la parcelle fait «disparaître» les maisons depuis les voies. La forte déclivité des lots limite la tentation du garage directement associé à la maison. En effet, ces derniers sont implantés ailleurs, là où un accès direct est possible depuis les voies.



5 - Croquis explicitant l'installation des maisons sur la parcelle

Matériaux : comment construire ici ?

Cette question a conduit les architectes à chercher quels matériaux et quels savoir-faire étaient à leur disposition localement.

L'absence ou la rareté du bois, des savoir-faire locaux plutôt liés à la maçonnerie, les ont conduits à privilégier le béton et la pierre. Ainsi, les toitures terrasses sont en béton et les murs sont doublés de pierres de pays (schistes marneux) extraites à quelques kilomètres. Ces solutions trouvent leurs origines conjointement dans des réponses d'ordre économique et technique, mais également d'ordre sensible dans une relation au lieu.



Une architecture bien identifiée

L'écriture architecturale des maisons peut se résumer en deux points : les toits-terrasses avec leurs bandeaux en béton brut de décoffrage et les murs qui les supportent. Les murs en pierre de pays servent initialement de coffrage, associés à une banche sur l'intérieur du logement. Pas de placage donc, mais un véritable mur constitué de lits horizontaux réguliers, à sec ou jointés, sans coups de sabre.

«Les plans verticaux entre les planchers seront pleins ou vides, les vides toute hauteur remplaçant l'ancienne notion de porte ou fenêtre. Les autres percements dans les pleins, s'ils sont nécessaires, devront rester rares et de petites dimensions».

Ces principes permettent une diversité des projets tout en assurant une certaine unité à l'ensemble.

À l'origine, les menuiseries devaient être en bois, mais l'aluminium de teinte marron est toléré aujourd'hui.

Le règlement du lotissement (un simple carnet de croquis) imposait le recours à un architecte pour chaque projet. André Lefèvre et Jean Aubert formulaient un avis sur chacun d'eux. Aujourd'hui, les avis sont formulés par le collège des architectes du Gaou Bénat.

Le Gaou Bénat aujourd'hui... et demain

La visite du Gaou Bénat permet de mesurer d'une part, la grande qualité de cette opération, mais également sa fragilité face aux comportements individualistes et irrespectueux de certains de ses occupants.

Aujourd'hui, le risque d'une banalisation du paysage est grand. L'arrivée de produits standardisés de la grande distribution du bricolage, des portails et des clôtures, les volets roulants, l'emploi du PVC et les interventions amnésiques sans compétences et sans autorisations, fragilisent le paysage que les concepteurs ont su fabriquer.

L'association syndicale libre du Gaou Bénat et son collège d'architectes veillent à faire perdurer les qualités de cette opération en faisant comprendre aux habitants que chaque intervention non maîtrisée est susceptible de nuire à la qualité de l'ensemble.

Bien que les limites de ce projet se mesurent à l'aune de son occupation quelques mois par an, il pose néanmoins la question des conditions nécessaires à la fabrication de quartiers d'habitats individuels de faible densité. L'expression des individualités, celles des pétitionnaires, comme celles des architectes, doit nécessairement trouver un cadre pour créer des lieux et pouvoir y faire sens.





DOSSIER

Essences méditerranéennes et aménagements paysagers

Le Jardin Antique Méditerranéen de Thau Agglo à Balaruc-les-Bains, accueillait, le 28 mars dernier, le 5^{ème} atelier des territoires organisé par le CAUE de l'Hérault. Une soixantaine de participants étaient réunis pour échanger et débattre autour des choix de végétaux et des options d'aménagements paysagers.



Vers l'Abbaye de Valmagne (34)



Montouliers (34)

Tour d'horizon des pratiques d'aménagement dans les communes de l'Hérault

Pour Denis Fraissier, paysagiste au CAUE 34, «la perception de notre cadre de vie fait appel à tous nos sens : visuel, auditif, olfactif. Le milieu urbain qui forme le paysage quotidien de la majorité des habitants parfois nous agresse, ou tout du moins nous interroge. Les espaces paysagers qui le composent viennent heureusement adoucir ou valoriser les espaces construits. Ainsi l'ambiance produite va dépendre autant de la recherche d'un urbanisme où le végétal a sa place que de l'accompagnement réussi d'une voie de circulation, ou de quelques éléments paysagers qualitatifs d'un quartier, d'un lotissement.

La notion d'ambiance, de «bien-être» dans un espace tient beaucoup à la qualité paysagère de celui-ci. Cette composante mérite donc d'être réfléchi au niveau du concept autant pour ses implications concrètes sur la vie quotidienne des habitants que pour les implications liées à l'environnement, selon des critères d'écologie du milieu et de développement durable».

Des représentations stéréotypées d'un paysage «idéal» constituent le fondement de notre culture du «beau»; ainsi, la petite route bordée d'un alignement d'arbres, la silhouette d'un village émergeant d'une gangue végétale concourent à ces symboles d'un paysage harmonieux à contempler.



L'entrée de village est un élément clé de la perception qualitative du paysage rural bâti. Elle doit donc faire l'objet d'une réflexion urbanistique et paysagère. Un aménagement paysager bien conçu va favoriser la lisibilité de l'espace et valoriser le patrimoine.



DOSSIER
Essences méditerranéennes
et aménagements paysagers



Les ronds-points deviennent maintenant «incontournables» dans le paysage urbain. Une connotation exotique marquée est en contradiction avec notre identité languedocienne alors que des végétaux et des matériaux locaux vont s'harmoniser avec l'environnement.



La qualité paysagère d'un massif est autant liée à l'insertion dans son environnement qu'à sa conception : un aspect trop minéralisé devient synonyme de pauvreté et de sécheresse, alors que des émergences florales à base de vivaces méditerranéennes vont animer et égayer un jardin sec (Jardin Filippi à Mèze).





Si les critères de sécurisation des usagers sont maintenant pris en compte dans la création des voies mixtes, leur traitement paysager reste un élément fondamental dans leur perception, autant sur les aspects sécuritaires que fonctionnels et esthétiques.



Le lotissement reste aujourd'hui l'expression urbanistique contemporaine la plus courante. Cette forme urbaine peut être largement améliorée par le végétal. Grâce à une réflexion préalable, la recherche d'une meilleure fonctionnalité de l'espace public donne au végétal sa véritable place, autant pour l'agrément qu'il apporte que pour des aspects bioclimatiques.



Nîmes (30) - Plantation de Savonniers avenue J. Jaurès

L'arbre est l'élément structurant des espaces publics. Le choix de l'arbre, en fonction de l'essence, du milieu, de son développement, de son adaptabilité et des critères techniques d'implantation (fosse, tuteurs, paillage.....) conditionne la réussite de sa reprise et de son développement pour plusieurs générations.

Cournonsec (34) - Plantation de Frênes à fleurs

Les essences méditerranéennes : analyse environnementale des espaces, méthodologie, conception paysagère et gestion des espaces plantés

Florence Binesse, ingénieur horticole, journaliste, est aussi formatrice. Son expérience «tout terrain» auprès des techniciens et jardiniers des collectivités et de conseil auprès des collectivités lui permet aujourd'hui de diffuser des éléments référentiels en matière d'aménagement paysager.

L'élaboration des Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) qu'elle préconise apparaît aujourd'hui essentielle dans la conception et la bonne gestion des espaces plantés pour limiter les pesticides et la consommation en eau.

A chaque espace sa gestion

L'approche environnementale des espaces verts est fondamentale au regard des usages et des fréquentations du public : du rond-point au statut purement visuel à la place devant la mairie surfréquentée, la conception et l'entretien vont être totalement différents : la notion de plan de gestion différencié, incluant une classification des espaces, apparaît nécessaire.

Ainsi, les espaces de prestige tels que les abords des bâtiments publics, mairies, églises, centres anciens, les entrées et traversées de villes, les parcs et squares, les abords de voiries, les délaissés périurbains, les cimetières... feront l'objet d'un inventaire qui définira pour chacun une démarche de conception et de gestion bien précise.

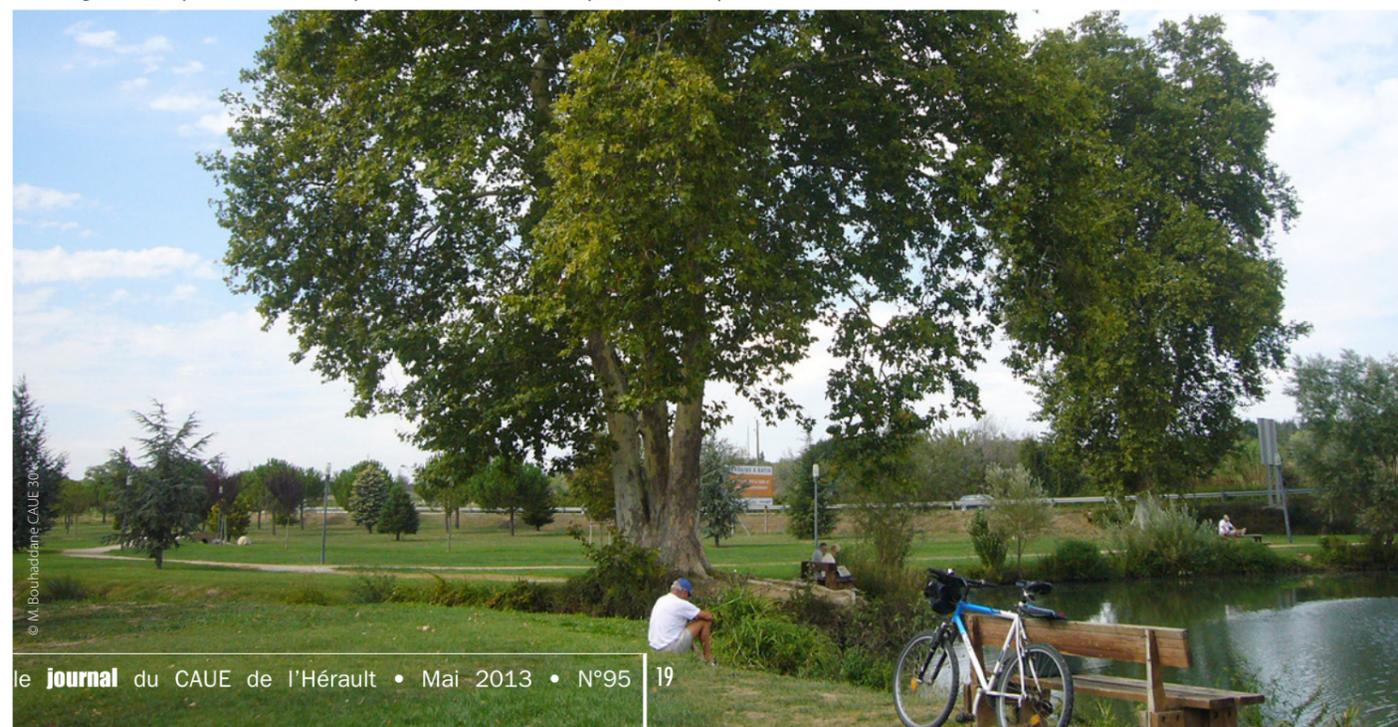


Aumes (34)

D'autres paramètres doivent aussi être pris en compte :

- Le contexte historique, paysager et identitaire, et même symbolique de la commune dans lequel va s'inscrire l'aménagement.
- Les habitudes de fréquentation du site.
- La conservation ou le masque de certaines vues.
- Le relief et ses implications liées à l'accessibilité.
- Enfin, le choix des végétaux qui reste décisif pour structurer l'espace en milieu urbain.

Les espaces verts d'accompagnement, les prairies fleuries peuvent être des espaces «naturels» aménagés, avec un entretien extensif lié à leur degré de fréquentation autant qu'à la recherche d'une qualité esthétique.





La toiture végétalisée est une réponse pour enrichir la texture végétale avec des bénéfices thermiques grâce aux plantes couvre-sol (exemple avec des Sedum).



La conception des massifs et le choix d'une gamme de végétaux adaptés fait appel à une palette économe en eau, à base d'arbustes et de vivaces méditerranéens (Jardin Filippi - Mèze).



Un rond-point engazonné et irrigué nécessitant une consommation en eau importante (1m³/m²/an) une gestion lourde (tonte, engrais) pourra être reconverti avec des massifs d'arbustes bas et des vivaces méditerranéens.



Les délaissés ou accompagnements de voirie représentent une surface importante dans les aménagements paysagers communaux : leur traitement reste fondé sur des critères visuels en fonction du passage et de la vitesse des véhicules, des éventuels piétons (réservation et balisage) et d'une gamme végétale simple adaptée aux conditions du milieu et nécessitant un entretien réduit.

Les critères de réussite

- Une plantation en automne
- Des plantes diversifiées (limitation des problèmes phytosanitaires)
- Un paillage permanent mis en place lors de la plantation
- Une taille annuelle éventuelle (1 fois par an) en conservant le port naturel de l'espèce.
- Un désherbage manuel si la végétation spontanée est «indésirable»
- Le remplacement, la suppression ou les ajouts de végétaux éventuels en fonction de l'évolution du massif

Les outils

- L'inventaire du patrimoine des espaces verts de la commune et un classement des zones
- Le plan de gestion différencié
- La charte de l'arbre
- La charte paysagère
- La gamme végétale

Denis Fraiser - CAUE34

Histoire d'une passion partagée

Le Jardin Antique Méditerranéen de Thau Agglo à Balaruc-les-Bains

Persévérance, connaissance scientifique et volonté politique ont eu raison du laborieux parcours qui a donné naissance à ce jardin, outil de développement territorial, aujourd'hui reconnu nationalement au titre de «Jardin remarquable Français»

Un jardin d'essences méditerranéennes peut-il être à l'origine d'un projet de développement territorial à l'échelle d'une intercommunalité ? Tel était le défi de cette aventure qui a démarré en 2008.

Très tôt, **Manuelle Parra-Senault**, alors responsable du service aménagement au sein de Thau Agglo, réunit autour d'elle des compétences complémentaires, celles du laboratoire Artopos avec Alix Audurier Cros, du CAUE de l'Hérault avec Denis Fraiser, paysagiste, et celles de Laurent Fabre, alors chercheur à l'INRAP. L'objectif était mettre sur pied un dossier assez solide qui répondrait à une multitude de questions, tant techniques que politiques. Manuelle Parra-Senault souligne tout le travail qu'il a fallu fournir pour démontrer que le projet était capable de fédérer les communes, de rayonner et d'être l'un des maillons du développement territorial. **«Car sans la volonté politique, précise-t-elle, on ne fait rien. Dans ce cas précis, les élus se sont réellement engagés.»**

Le territoire de Thau Agglo compte 94 000 habitants et 8 communes. Son développement économique est fondé sur un patrimoine naturel et agricole, soit plus de 80% du territoire. Manuelle Parra-Senault poursuit en précisant : **«Ici, l'enjeu environnemental est primordial autant pour les habitants que pour les visiteurs, il faut que ce soit un facteur d'épanouissement. L'idée du jardin méditerranéen avait l'avantage de compléter l'offre existante sur l'ensemble du secteur. Le privilège de Balaruc-les-Bains s'appuie sur le thermalisme avec sa clientèle qui présente un fort potentiel de retombées économiques. Au cœur de la ville, cet espace de 5 hectares, qui relevait de Thau Agglo, était répertorié parmi les espaces d'intérêt communautaire. Son état, assez dégradé et son défaut de gestion attisaient la convoitise des promoteurs.»** Peu à peu, le projet a pris corps, le dossier s'est enrichi des apports d'expériences analogues, de rencontres, de contributions de scientifiques et de spécialistes, du recours à des économistes pour sécuriser la faisabilité et évaluer la gestion dans le temps. Enfin, la participation financière de Thau Agglo et le partenariat des Département, Région et Etat assuraient le financement du projet.

De l'idée au projet

De la persévérance, il en aura fallu à Manuelle Parra-Senault pour articuler les différentes instances - comité scientifique, administrations, instances politiques, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre - pour faire valider toutes les étapes du programme et enfin arriver au bout. Elle confirme : **«Ce fut un travail qui n'a pas été toujours facile, car il fallait articuler les visions différentes de chaque partenaire. Pourtant cette aventure a été passionnante. Ce que j'en retiens, c'est une méthode de travail basée sur la conjugaison des apports de tous les intervenants, l'assistance des experts aussi souvent que nécessaire, la capacité de ce projet à avoir fédéré un grand nombre d'intervenants qui ont partagé leur savoir faire, leurs connaissances, mais qui, dans le même temps, en ont retiré un enrichissement important.»**

Seulement après 2 ans d'ouverture, le jardin accueille plus de 12 000 visiteurs par an.



Une plongée dans l'histoire

Alix Audurier Cros, professeur émérite et responsable du laboratoire Artopos, a puisé dans l'histoire des jardins de quoi asseoir le projet :

«Dès le départ, les potentialités de ce site se sont avérées conformes aux critères essentiels des jardins romains et gallo-romains. La majorité d'entre eux étaient en position de belvédères et ouvraient sur des horizons lointains. Pourtant, si le site répondait à un positionnement favorable, l'historienne que je suis se posait la question du sens à donner à ce jardin sans tomber dans le pastiche. Il fallait éviter le piège de l'image plaquée, il fallait s'adresser à l'intelligence générale, à la compréhension.

Trois années de recherches ont été nécessaires pour rassembler et mobiliser les données historiques qui nous ont permis de composer cet espace selon une sorte de synthèse de ce qu'étaient les jardins de la Rome aux 1^{er} et 3^{ème} siècles, car il ne s'agissait, en aucun cas, de présenter seulement une collection de plantes.

Des constantes apparaissaient au fil des études approfondies sur les jardins historiques : **le sol** et sa composition, **la vue et les perspectives** vers le grand paysage, enfin **l'existant**, ce qui est déjà en place.

C'est à partir de cette trilogie que les premières esquisses ont pris forme.

Des cônes de vues ont déterminé le positionnement des trois belvédères, des terrasses épousant la pente naturelle du terrain ont été dessinées. Enfin, à partir d'un inventaire botanique précis, nous avons pris en compte ce qui était déjà là, en conservant les arbres majeurs et certaines plantes significatives, de manière à inscrire le programme dans un contexte paysagé respecté et non l'inverse».

Joindre l'utile à l'agréable à la manière des romains : «utilitas et voluptas»

«Pour construire des architectures qui aient du sens, trois grands principes ont servi de guide.

La pergola : cette construction de jardin existe depuis l'époque égyptienne, elle est adoptée par les Grecs puis par les Romains. Sa structure est composée de poutrelles horizontales à claire-voie souvent portées par des colonnes, servant de support à des plantes grimpantes. Elle répond à plusieurs fonctions : donner de l'ombre, mettre en scène les végétaux, créer des lieux intimes d'agrément.

L'eau : ce bien précieux était canalisé selon un itinéraire qui en permettait le stockage, l'arrosage des jardins et l'agrément grâce aux bassins, fontaines et canaux.

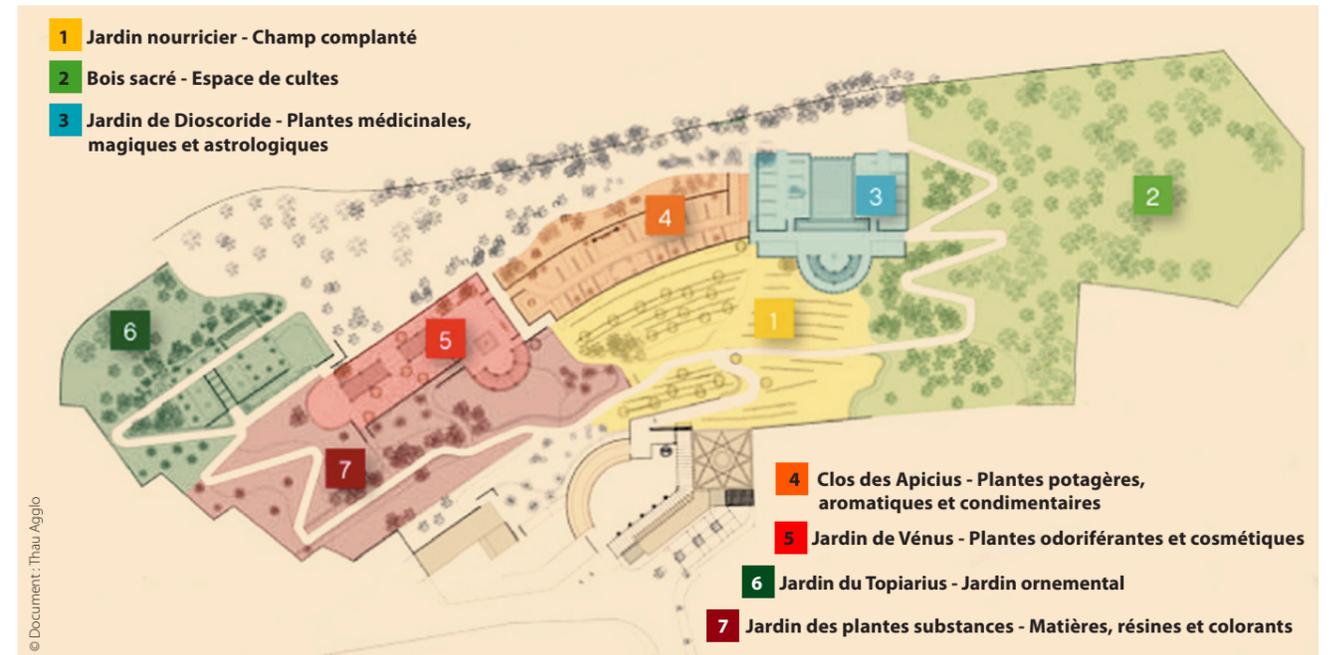
Le végétal : c'est grâce à un travail collectif que nous sommes arrivés à donner une logique à ce jardin, en adoptant le principe de jardins thématiques. Ce dispositif permet de comprendre ce qui était aimé, cultivé, utilisé par les romains. Comme il permet de comprendre l'attraction et l'amour des romains pour les jardins et les végétaux : valoriser ce qui est utile, mais donner du plaisir à l'esprit».



Sur les bords de la Méditerranée l'eau et l'ombre sont rares. La pergola ménage des endroits abrités du soleil où il fait bon contempler la nature.

Le 5^{ème} Atelier des territoires sous la pluie...

Visite guidée par Laurent Fabre. Il insiste sur la présence de l'eau, sous toutes ses formes, dans les jardins antiques ainsi que sur la place accordée à tous les végétaux qu'ils soient utilitaires ou d'agrément. Des espaces de vénération des forces divines de la Nature y ont aussi leur place.

**Un site providentiel pour un passionné de botanique**

Chercheur à l'INRAP et au CBAE*, présent dès le démarrage du projet, **Laurent Fabre** est aujourd'hui directeur du Jardin Antique. Il parle d'archéobotanique comme s'il nous racontait le scénario d'un film policier, nous entraînant dans l'analyse des pollens, graines, charbons de bois et autres brindilles souterraines, pour déterminer si l'état initial du site comprenait des plantes qu'il serait inutile de replanter. Laurent Fabre décrit ce travail d'investigation : «avec l'aide des spécialistes de l'institut de botanique de Montpellier, mettant à profit 40 années de recherches, la flore du site actuel a été composée et la mise en scène esquissée. Avec l'objectif principal de transmettre, le parcours propose des promenades à l'image d'une maison que l'on visiterait pièce par pièce, en respectant la chronologie depuis le 1^{er} siècle avant J.C. jusqu'au 4^{ème} siècle après J.C. Les ruptures chronologiques collent avec la topographie du terrain.

Bien sûr, les plantes actuelles ne sont pas les mêmes que les variétés antiques, néanmoins - précise-t-il - nous sommes allés chercher dans les collections les protofruitiers les plus proches de ceux de l'antiquité». Il nous rappelle qu'à l'époque antique, les mauvaises herbes n'existaient pas. «Tous les végétaux avaient une utilité : plantes médicinales, tinctoriales, consommées ou encore le bois qui était employé à bien d'autres usages que seul celui du chauffage». Ces recherches mettent en évidence des pratiques culturelles oubliées, mais qui pourraient bien bénéficier d'un retour en grâce. Quelques exemples, dont la fragmentation du jardin qui protège contre les attaques parasitaires ou encore l'agro-pâturage associant débroussaillage et apport d'engrais, on trouvait aussi, entre les rangées de vignes, les cultures légumières. Voilà une actualisation tout à fait opportune.

*CBAE : Centre de Bio-Archéologie et d'Ecologie, UMR 5059 CNRS



Michèle Bouis - CAUE34

fichetechnique

Maîtrise d'ouvrage : Thau Agglo Tél. 04 67 46 47 48
www.thau-agglo.fr

Comité de Pilotage Scientifique sous la direction de Manuelle Parra-Senault - Thau Agglo :

Laurent Fabre et Christophe Tardy - INRAP, CBAE
Corinne Pardo, Docteur en Ecologie,
Alix Audurier Cros UMIII - CNRS et Laboratoire Artopos
Denis Fraiser, paysagiste - CAUE 34

Maîtrise d'œuvre : Régis Elie, ingénieur paysagiste
BE SEDES,

Françoise Bouillis, architecte.

Livraison : Juillet 2011

Superficie : 1,7 ha

Montant des travaux : 2 millions d'euros

Financements :

Thau Agglo 66 % - Département 21 % Région LR 8 % - Etat 5 %.



Entrevue

Philippe **Texier Malicorne**
directeur de la FREDON LR



La FREDON : un organisme sentinelle au service de la santé des végétaux

Organisme à vocation sanitaire, conventionné avec le ministère de l'Agriculture, cette structure agit dans l'intérêt général en zones rurales, naturelles comme urbaines. Son objectif essentiel : la gestion de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine végétal.

« CAUE34 : Votre fédération au plan régional assure une surveillance biologique du territoire, agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux voire à la santé publique. Dans notre région, quelles sont les principales menaces ?

Ici, nous avons tous les parasites, car le climat leur est très favorable ! Les plus connus et les plus redoutables en espaces verts sont le chancre coloré sur les platanes et le charançon rouge sur les palmiers. Par ailleurs, d'autres ravageurs typiquement agricoles émergent en ville, notamment liés à la plantation de végétaux de type vigne, fruitier etc. Enfin, de nouveaux fléaux sont à nos frontières pour lesquels nous assurons une vigilance particulière.

Quelles mesures de prévention conseillez-vous ?

Dans la majorité des cas, les problèmes sanitaires viennent d'un mauvais choix de végétaux, de mauvaises techniques de plantation, de l'absence de prise en compte de l'environnement du végétal.

On peut résumer les bonnes pratiques en trois consignes basiques :

- Le bon végétal adapté à son environnement (climat, sol, contraintes)
- Le bon endroit (usages, contraintes, aménagements futurs ...)
- Les bonnes conditions (respects des techniques de plantation, qualité du végétal, gestion)

Il faut également privilégier des choix de végétaux qui ont vécu sur place, qui ne viennent pas de trop loin.

La gestion des espaces et la protection des végétaux implique bien souvent l'emploi de pesticides, n'y a-t-il pas contradiction entre la sécurité alimentaire, la protection du patrimoine végétal et la biodiversité ?

Pour la FREDON, la réduction voire la suppression des pesticides en zone urbaine est une priorité. Nous sommes missionnés par l'Etat et l'Agence de l'Eau pour animer et coordonner le volet Zone Non Agricole du plan régional ECOPHYTO. L'objectif est de tendre vers le zéro phyto. Se poser les questions avant tout aménagement paysager permet de s'affranchir de beaucoup de contraintes parasitaires et de gestion.

De quelles natures sont vos interventions ?

Les fondamentaux de nos actions se résument en trois points :

- **Prévention** : formation ou sensibilisation des détenteurs de végétaux, coordination ECOPHYTO, jury des concours Villes et Villages Fleuris.
- **Surveillance** : bilans sanitaires sur les organismes réglementés, détection de foyers, etc.
- **Lutte** : élaboration de méthodes de gestion, accompagnement et diffusion des mesures de lutte.

Nous assurons un service public et intervenons gratuitement à la demande des détenteurs dans le cadre de ce schéma sanitaire. Mais nous pouvons également assurer des prestations plus lourdes qui mobilisent des spécialistes et nécessitent des financements complémentaires. Par exemple, nous avons participé à l'expertise de tous les platanes bordant le Canal du Midi ou, encore, conduit une étude sur une plante invasive dans le lac du Salagou, établi une cartographie des localisations et proposé des pistes de gestion.

Qui peut adhérer à la FREDON ?

Qu'il soit particulier, professionnel ou public, tout le monde peut adhérer à la FREDON à condition d'en accepter les statuts et le règlement intérieur. »

La FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) coordonne et met en place des réseaux de surveillance avec les partenaires de la filière, en collaboration avec la DRAAF - SRAL.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE 2013 :

- Châtaignier : *Dryocosmus kuriphilus* Cynips du châtaignier
- Conifères de forêts et espaces verts, emballages en bois de résineux : *Bursaphelenchus xylophilus*, nématode du pin
- Pins et Douglas : *Fusarium circinatum*
- Platanes en espaces verts et voiries : *ceratocystis finbriata*, chancre coloré
- Feuillus : *Anoplophora sp capricorne* asiatique
- Palmier : organismes nuisibles déjà présents en France (*paysandisia archon* : papillon palmivore ; *Rhynchophorus ferrugineus* : charançon rouge) ou susceptibles de pénétrer sur le territoire national (autres charançons, ...).
- Feuillus, *phytophthora ramorum* : mort subite du chêne

Contact : www.fredonlr.com - Les Garrigues 8 rue des Cigales 34990 JUVIGNAC - Tél. 04.67.75 64 48 - mail : fredecl@wanadoo.fr



Balaruc-les-Bains : une station thermale à la pointe

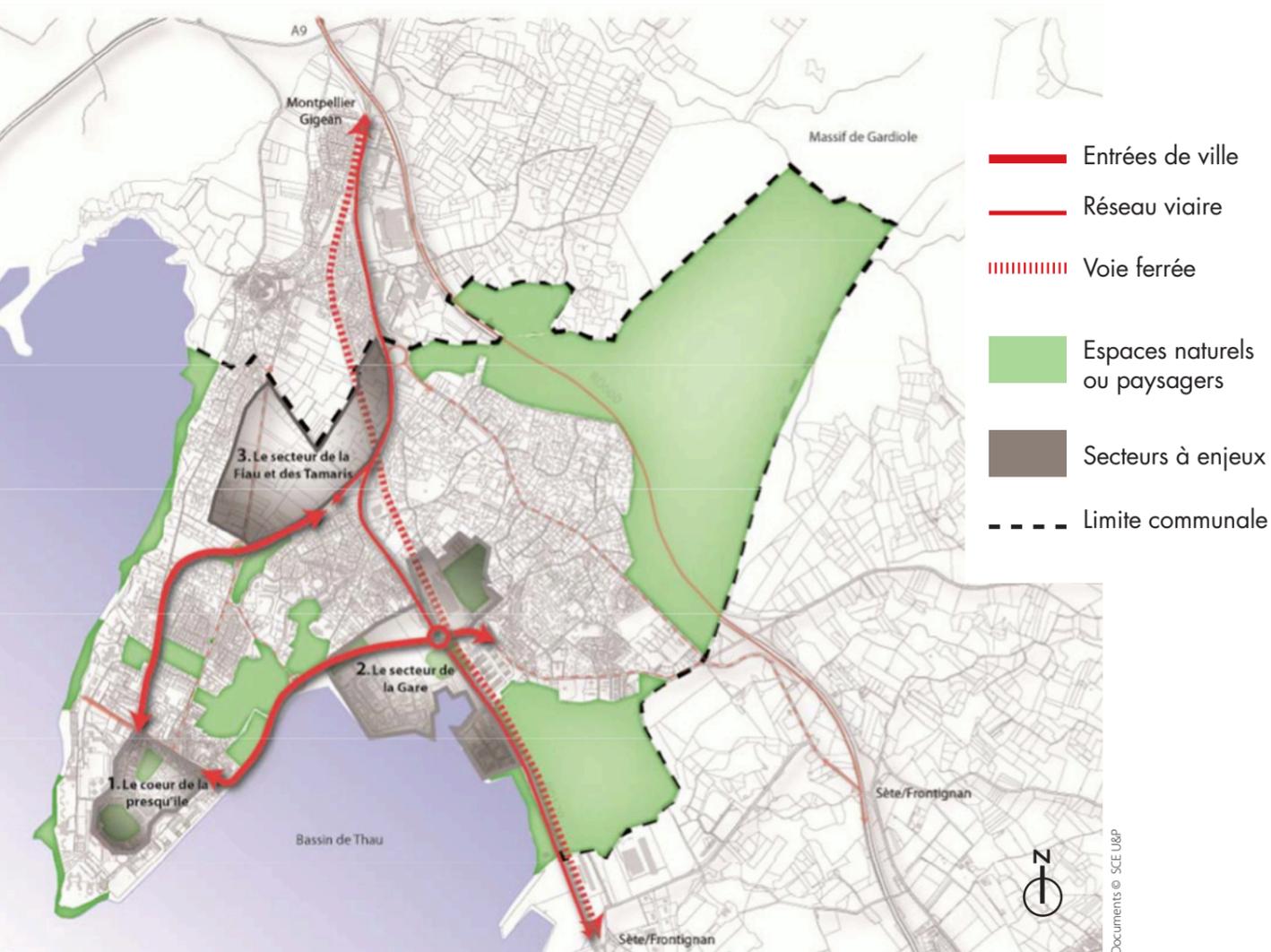
Balaruc-les-Bains a lancé en 2010 un appel d'offre pour trouver des réponses à ses problèmes de fonctionnement urbain et donner une cohérence à tous ses aménagements. Elle a souhaité confier à une équipe d'urbanistes et de paysagistes une mission composée de deux axes : le premier, obtenir un schéma directeur et un document guide pour les 15 années à venir. Le deuxième, s'assurer de la présence de professionnels pour accompagner la mise en œuvre de ce programme, sur une durée de 4 ans reconductibles.

Christian Matteau, architecte-paysagiste au sein de l'équipe Urbanisme & Paysage de SCE Montpellier, lauréate de la consultation, explique : « Cette petite commune de 6500 habitants accueille plus de 40 000 curistes chaque année auxquels s'ajoutent les vacanciers. La municipalité, qui fait le constat d'une station vieillissante, souhaitait trouver un fonctionnement urbain cohérent, augmenter la qualité de ses espaces publics et affirmer son identité en tant que 2ème station thermale au plan national et 1ère de la région ». La méthodologie mise en place par l'équipe de professionnels s'est appuyée, au démarrage de l'étude, sur un principe d'ateliers participatifs. Au nombre de trois, ces ateliers ont réuni des représentants des comités de quartiers, des commerçants, les services de la ville et les représentants de Thau Agglo, notamment en charge des déplacements. Après un diagnostic partagé, la synthèse et la mise en évidence des enjeux, les premières pistes d'un schéma se sont dessinées autour de trois polarités (schéma p. 26). Christian Matteau poursuit : « Le rôle des espaces publics s'est confirmé comme primordial. En effet, ici plus qu'ailleurs, les curistes ont beaucoup de temps libre après leurs soins et ils investissent en permanence l'espace public aussi bien le jour qu'à la nuit tombée. La commune ne possède pas moins de 23 hectares d'espaces verts. Notre proposition a consisté à les mettre en réseau pour créer une continuité dans les déplacements, mais aussi, à rechercher une cohérence

par le biais d'une charte d'aménagement relative aux mobiliers urbains, aux revêtements de sols et à une palette végétale, propres à chaque quartier ». Ainsi au fil du temps, les différents programmes qui se succéderont s'inscriront dans ce cadre et affirmeront une identité plus forte. C'est un problème régulièrement rencontré dans les communes. Les projets se succèdent sur une durée plus ou moins longue en produisant des espaces publics juxtaposés sans continuité, réalisés au coup par coup. « Souvent, les villes réinventent, à chaque occasion, une ligne esthétique, ici à Balaruc, nous avons repéré dans une rue, jusqu'à quatre mobiliers urbains différents... C'est pour cette raison que la municipalité a souhaité un plan-guide », précise Christian Matteau.

Le boulo-drome de la place du Mail connaît, comme tous les espaces publics de la presqu'île, une forte fréquentation





Des quartiers et des enjeux

1 - La presqu'île constitue le cœur de ville et le centre historique, elle regroupe les principaux parcs urbains et les activités thermales et touristiques. Ce quartier offre les plus beaux points de vue sur l'étang, Sète et Bouzigues. La forte fréquentation de ce quartier en saison estivale entraîne une saturation du trafic au sein des axes majeurs.

3 - Le secteur nord de la Fiau et des Tamaris
Depuis l'autoroute A9, ce quartier assure la liaison directe avec Balaruc-le-Vieux et le tissu commercial. Composé essentiellement d'habitat pavillonnaire, ce quartier pourrait être complété par un pôle d'équipements, de commerces et de services ainsi que d'un parking-relais, connecté à un réseau de déplacements doux.

Cette entrée de ville encore très «routière» laisse peu de place aux piétons ou aux cyclistes. Sur ce site se juxtaposent des activités commerciales progressivement remplacées par de l'habitat pavillonnaire, des friches industrielles en mutation et des commerces en bordure de route. Cette route départementale pourra, à terme, devenir le support d'un transport en commun en site propre.

2 - A l'est, le quartier de la Gare, porte d'entrée de la ville

Ce site en devenir est un lieu stratégique qui est aujourd'hui dominé par des zones d'activités vieillissantes, des commerces, de l'habitat collectif et individuel.



Le cœur battant de la presqu'île

Le vaste parc Charles de Gaulle reçoit toutes les animations festives. C'est aussi un poumon vert, bordé par des immeubles d'habitation. Sa récente réhabilitation participe du renouveau des espaces publics de la ville.

fichetechnique

Réhabilitation du parc Charles de Gaulle

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Balaruc-les-Bains • **Maîtrise d'œuvre :** Garcia Diaz et Languedoc ingénierie, Sylvie Sieg éclairagiste • **Montant :** 2 000 000 Euros TTC • **Surface :** 20 700 m² • **Réalisation** 2012-2013

Un plan de déplacements complexe

La forme de la presqu'île, conjuguée à la localisation du pôle thermal et touristique rend la gestion des flux automobiles particulièrement problématique. Pas moins de 13 parcs de stationnements bien répartis ne règlent pas le problème de la circulation. La politique de déplacements, qui va trouver des applications concrètes dans le plan de gestion global, s'oriente vers la création de continuités dans les circulations, en privilégiant les modes doux et les transports publics.



La promenade, espace public majeur

C'est dans le quartier de la presqu'île que se concentrent toutes les activités liées au thermalisme et aux loisirs.

Le schéma directeur propose de multiplier les alternatives aux déplacements en rendant agréables les itinéraires piétonniers. Trois tronçons et trois ambiances sont déclinés autour de «la pointe» :

- **Une promenade continue, à caractère urbain**, à l'Ouest, face à Bouzigues et aux vents dominants. Cette séquence est marquée par des surfaces minérales et par un front bâti. Un mur de soutènement délimite la promenade et l'étang.

- **Une promenade continue, à caractère «naturel»**. Le cheminement en stabilisé est ponctué d'un mobilier en pierre naturelle et la végétation est très présente. La transition vers l'eau se fait par des enrochements végétalisés.

- **Une promenade segmentée, à caractère urbain**, à l'Est, depuis le Casino jusqu'au Plan du Port, s'ouvre sur le Mont Saint-Clair et le Port de Sète. Sur ce tronçon bordé par le bâti, le traitement est plus minéral. Aux endroits les plus larges, des aires de jeux, pétanque, aire de repos, ponctuent le cheminement. Quelques plages agrémentent les berges.



Michèle Bouis - CAUE34



Communauté de Communes du Saint-Chinianais Un projet œnotouristique moteur d'une revitalisation

A Assignan, un partenariat public-privé original pour un village attractif

Dans le Saint-Chinianais, l'initiative du domaine Château Castigno est à l'origine d'un projet œnotouristique innovant sur ce territoire. En 2011, les propriétaires de ce domaine se sont donné pour but de créer un pôle d'accueil et de séjour œnotouristique à Assignan. Ils ont pour cela fait l'acquisition de plusieurs maisons de village et d'anciennes remises, pour la plupart inoccupées et en mauvais état, afin de créer des hébergements touristiques, mais également un restaurant, un bar à vin, une épicerie, une salle de séminaires, une galerie d'art... L'acquisition de bâtiments disséminés dans le bourg affirme la volonté d'intégrer cette offre touristique dans le village, afin qu'elle bénéficie autant aux visiteurs qu'aux habitants.

Cette initiative illustre une démarche inhabituelle à l'échelle d'un village. Une opération privée au départ, contribuant à la réhabilitation d'un bâti abandonné et à la réactivation de la vie collective dans le village, est en effet soutenue par les collectivités, dont notamment la Communauté de Communes du Saint-Chinianais dans le cadre de sa compétence tourisme. Celle-ci soutient le projet en mettant en œuvre une stratégie de requalification des espaces publics d'Assignan. Pour sa part, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles a requis les compétences du CAUE pour accompagner les élus dans la mise en place de ce programme d'ensemble de mise en valeur du village.

Un scénario global d'aménagement a été élaboré. Il prend en compte les équipements créés dans le cadre du projet œnotouristique, mais intègre également

les équipements communaux : mairie, église, salle communale, terrains de sport...

Le dialogue qui s'est instauré entre les partenaires a mis en cohérence les deux volets, privé et public, du projet. Par exemple, le bar à vin et sa terrasse, initialement envisagés dans une ruelle adjacente à la place du village, s'établira sur cette même place historique, une fois réhabilitée et dégagée de tout stationnement.

Sur la base de ce partenariat mixte, le CAUE a défini un scénario et le programme des actions à envisager pour la requalification des espaces publics du village.

En décembre 2012, la Communauté de Communes, maître d'ouvrage de l'opération, a désigné, après consultation, une équipe de maîtrise d'œuvre qui se verra confier une première tranche de travaux d'un montant de 345 000 Euros HT, financée avec les aides du Conseil Général et de l'Etat.



Avant



Après

Un nouveau rapport à l'eau : la nouvelle image de la promenade du bord de l'étang de Thau apporte plus de confort et d'agrément. Le végétal retrouve une place de choix autour d'un mobilier renouvelé, en accord avec la charte d'aménagement.



Avant



Après

Aménagement de la promenade du bord d'étang

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Balaruc-les-Bains • Maîtrise d'œuvre : Fayelle et Sitedudes bureau d'étude • Montant 1 240 000 Euros TTC • Surface : 9 000 m² • Réalisation 2012

Une opportunité saisie par la Cté de communes

Entrevue

Gérard AFFRE / CAUE34

Président de la Communauté
de Communes du Saint-Chinianais

© S. Palazzi CAUE34

« CAUE34 : Comment avez-vous accueilli cette initiative privée sur le territoire de la communauté de communes et quelles sont les motivations qui vous ont conduit à la soutenir ?

«Lorsque nous avons rencontré le porteur du projet pour nous assurer de la viabilité du programme, on a bien senti qu'il y avait une opportunité pour notre territoire.

Si ces personnes sont venues s'implanter à Assignan, c'est que le territoire leur plaisait et nous savons qu'elles ont envie d'aller loin dans leur projet.

C'est ainsi que la communauté a accepté de soutenir le projet et de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage.

Il faut donner une dynamique à ce territoire pour le faire évoluer, pour augmenter l'offre touristique et soutenir l'économie qui est en grande difficulté.»

Quelles opportunités constitue ce projet pour la communauté de communes et pour la commune d'Assignan ?

«Certes, l'impact sera plus important sur Assignan, mais dans tous les cas, il y aura un rayonnement sur la communauté.

Il y aura un intérêt touristique et gastronomique. Les visiteurs pourront aller au restaurant, visiter les expositions, assister à des manifestations liées à la découverte du vin...Mais la fréquentation sera aussi locale.

L'office de tourisme intercommunal communiquera au niveau national grâce à son site internet pour éveiller la curiosité. Localement, le projet peut aussi générer de l'emploi et un emploi de plus, c'est toujours ça de gagné et nous en avons besoin.»

Comment arrive-t-on à associer à un projet privé, un volet public qui traite de la requalification d'espaces publics ?

«Les propriétaires porteurs de projet ont l'intention de proposer un accueil de qualité. A l'évidence, le volet «espaces publics» contribue à conforter l'intérêt notamment des visiteurs. Le projet de requalification, dans sa sobriété, vise à donner un cachet au centre ancien. Je pense que ce sera une réussite. On construit quelque chose dans la durée, c'est un bien public. J'espère que les habitants d'Assignan en seront fiers.»

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées dans le montage de ce projet public/privé ?

«Le plus difficile pour moi, c'est d'avoir pris ce dossier en cours. On n'était pas allé assez loin, on est passé à côté du «pôle d'excellence rurale»... Mais aujourd'hui, tout a l'air de bien s'imbriquer. Un projet comme celui-là, il faut qu'il mûrisse, il faut donner le temps aux acteurs de s'impliquer, c'est le cas depuis 2012...On ira jusqu'au bout.»

Le programme de requalification des espaces publics porte sur la définition d'un scénario global d'aménagement et sur la réalisation des travaux d'une première tranche. Quelles sont vos attentes par rapport aux changements (d'usage, d'habitudes, identitaires, esthétiques...) générés par la réhabilitation ?

«Tout d'abord, nous n'avons pas commencé à l'envers, mais par une étude globale. C'est comme cela qu'il faut travailler quand on a un projet de cette envergure. C'est un projet d'ensemble qui est scindé en tranches en raison d'un budget étriqué. La première tranche a été choisie en lien avec les implantations des structures privées dans le centre ancien.

Les usages des habitants vont être un peu modifiés. Le stationnement va être interdit sur une placette, mais parallèlement, d'autres possibilités de stationner près du centre sont données.

Jusqu'à aujourd'hui, les rues ne sont pas dégradées, mais elles ont été traitées avec les moyens du bord de la commune. Si on les aménage différemment, par des pavages, en reprenant les caniveaux, en proposant des solutions qui se marient avec des façades, dans un ensemble cohérent, ces espaces seront remis en valeur.»

Un dernier propos ?

«C'est vrai qu'il va falloir communiquer avec les habitants, pour qu'ils adhèrent au projet, et qu'ils sentent que ce projet est pour eux. Cette mise en valeur peut donner un élan global, aux habitants, aux viticulteurs, à ceux qui travaillent dans le tourisme...

Ceux qui viendront diront, tiens, le village a changé, il a évolué, on sent une dynamique.»



Document © CAUE34

La valorisation des rues et des places du cœur du village induit une nécessaire réduction du stationnement automobile dans ces espaces. Cette diminution est compensée par la création d'aires réparties sur le village. Le stationnement, généré par le projet œnotouristique, est également pris en compte. Une attention particulière pourra, par la suite, être apportée sur les sites à enjeux : la place historique - la mairie, la tour et leurs abords - l'entrée principale et le site du terrain de sport. Le réseau de rues est réhabilité et les continuités piétonnes sont assurées depuis le centre vers les extensions urbaines récentes.

Assignan compte environ 200 habitants. A proximité de Saint-Chinian, le village est à l'écart des axes routiers structurants du secteur et se trouve dans une position géographique protégée. Dans un territoire de collines, entre la plaine et les causses, sa silhouette s'inscrit dans un paysage de vignes et de garrigue.

Alain Pérez et Serena Palazzi - CAUE34



© S. Palazzi - CAUE34

Conférences

«Café Climat»

Organisé par l'Agence Locale de l'Energie, le prochain rendez-vous est fixé au **mardi 11 juin à 18h30**. Il se tiendra au 2 Place Paul Bec à Montpellier sous l'intitulé : «Petites éoliennes : est-ce que ça marche en ville ?!»

Rens : ALE. Tél : 04 67 91 96 96.

www.ale-montpellier.org

Ou Nicolas Cattin. Tél : 04 67 91 96 93.

Journée d'étude

«L'aménagement des déplacements scolaires»

Journée technique s'inscrivant dans le programme national «Une voirie pour tous» à l'adresse des aménageurs urbains. Celle-ci s'articulera autour de la présentation de réalisations dans le département de l'Hérault. Le **mardi 25 juin** à la Dreal Languedoc-Roussillon. Tél : 04 67 61 77 09.

Inscr. : christine.carayol@cnfpt.fr

Manifestation

«Festival des Architectures Vives»

La 8^{ème} édition du FAV, sur le thème du souvenir, se déroule pour la première fois dans deux villes distinctes. A Montpellier, des installations et propositions artistiques éphémères investissent 10 cours intérieures d'hôtels particuliers. Elles prennent place dans un parcours architectural et urbain qui offre une perception inédite de ces lieux tout en les révélant. Du **12 au 16 juin**.

A la Grande-Motte, c'est l'architecture de Jean Balladur qui sera à l'honneur. Cinq équipes de créateurs se confrontent au patrimoine du XX^e siècle de la cité. Du **19 au 23 juin**.

Rens : <http://festivaldesarchitecturesvives.com>

Expositions

«Festival des Architectures Vives : morceaux choisis»

L'exposition présentée à Pierres Vives retracera le FAV depuis sa 1^{ère} édition à Montpellier en 2006 à travers une scénographie spécifique, en complément du parcours du centre historique. Du **4 au 22 juin** à Pierres Vives à Montpellier. Rens : www.pierresvives.herault.fr

«Re-cycle : stratégies pour l'architecture, la ville et la planète»

Dans le cadre de son partenariat avec le MAXXI Architecture de Rome, Pierres Vives présente une exposition consacrée au concept de recyclage des déchets produits par les friches et les délaissés urbains. Plus de 40 projets (dessins, maquettes, photos, vidéos, objets) illustrent ce concept s'entendant comme une stratégie génératrice d'innovation architecturale.

Jusqu'au **31 juillet** dans la Galerie d'exposition de Pierres Vives.

Rens : www.pierresvives.herault.fr

«Serge Renaudie : la ville par le vide»

Exposition organisée par la Drac dans le cadre du Mois de l'architecture. Films et projections vidéo montrent la démarche de Serge Renaudie, architecte, paysagiste et urbaniste, ainsi que les travaux et recherches de l'Atelier Ville Paysage que celui-ci a créé et anime depuis 2007. Parallèlement, on peut découvrir le travail de

Faustine Clair, jeune paysagiste invitée à présenter le travail qu'elle a mené sur le Biterrois pour son diplôme en 2012 intitulé «Réveille-toi Béziers ! Révéler le patrimoine remarquable d'une ville endormie».

Jusqu'au **29 juin** à la galerie La Fenêtre, 27 rue Frédéric Peysson à Montpellier. Ouvert : jeudi, vendredi et samedi, de 15 h à 19 h. Rens : contact@la-fenetre.com

Concours

«Palmarès 2013 Construction Bois du Languedoc-Roussillon»

Concours organisé par Arfobois ouvert à tous les acteurs bois (architectes, bureaux d'étude, maîtres d'ouvrage) de la région pour valoriser des réalisations exemplaires dans ce domaine. Candidatures **avant le 21 juin**.

Rens. au 04 67 56 38 19

ou sur www.arfobois.com/palmares

«Prix du Projet Citoyen »

13^{ème} édition de ce prix initié par l'Unfsa dont l'objectif est de valoriser des projets représentatifs d'une concertation réussie entre maître d'ouvrage, architecte et usager-citoyen. Candidatures **avant le 30 juin**.

Rens. au 01 45 44 58 45

ou sur le site de l'Unfsa : <http://syndicatarchitectes.fr/>

Documentation

Dernières acquisitions du CAUE34

- **Architecture et espaces urbains**
Chris Van Uffelen, Ed. Citadelles & Mazenod, 2013
- **L'hôpital en France, histoire et architecture**
Pierre-Louis Laget, Claude Laroche, Ed. Lieux Dits, 2012
- **L'atelier du désert**
André Ravéreau, Ed. Parenthèses, 2003
- **Du local à l'universel**
André Ravéreau, Ed. du Linteau, 2007
- **Fernand Pouillon**
Marc Bedarida, Ed. du Patrimoine, 2012
- **Pôle Eureka : un lieu, des services**
Delphine Desveaux, Rudy Ricciotti, Archibooks, 2012
- **Ricciotti, architecte - Collectif**, Le Gac Press, 2013
- **L'architecture est un sport de combat**
Rudy Ricciotti, Ed. Textuel, 2013
- **Archi pas chère : Bâtiments modestes réinventés**
Olivier Darmon, Ed. Ouest France, 2012
- **Archi actuelle : Habitat groupé participatif**
Olivier Darmon, Ed. Ouest France, 2012
- **La construction en paille : principes fondamentaux**
Luc Floissac, Ed. Terre Vivante, 2012
- **Bardages en bois, guide pratique**
Gabriel Ingo, Presses Polytechniques Romandes, 2012
- **Palmarès 2011 Construction Bois Environnement du Languedoc-Roussillon**
Arfobois Languedoc-Roussillon, 2011
- **La construction, comment ça marche ?**
Ursula Bouteville, Ed. Le Moniteur, 2012
- **Les haies urbaines et péri-urbaines**
Claude Guinaudeau, CSTB, 2012
- **Vers une marche plaisir en ville**
Collectif, Ed. du Certu, 2012
- **Ville, urbanisme et santé : les trois révolutions de l'urbanisme**
Albert Lévy, Ed. Pascal, 2013
- **Le choix de la ville : l'urbanisme au service d'une ville partagée et créative**
Rémy Ailleret, Ed. L'Harmattan, 2012
- **Sursaut, une métropole à la recherche de nouvelles ambitions : 30 Montpellierains font des propositions**
Laboratoire d'idées Montpellier 2020, Ed. Talaia, 2013
- **Pour des villes à échelle humaine**
Jan Gehl, Ed. Ecosociété, 2012
- **La ville sur mesure : François Grether, Grand Prix de l'urbanisme 2012**
Ariella Masboungi, Ed. Parenthèses, 2012

- **(Ré)aménager les rez-de-chaussée de la ville**
Ariella Masboungi, Ed. Le Moniteur, 2013
- **Tous périurbains !**
Revue Esprit, mars-avril 2013
- **Géogouvernance : utilité sociale de l'analyse spatiale**
Michelle Masson-Vincent, Nathalie Dubus, Ed. Quae, 2013
- **Réfléchir ensemble pour un projet de territoire partagé**
CAUE du Jura, 2013
- **Le maire et son écoquartier : 21 maires témoignent**
Dominique Bidou, Gwenaëlle Carfantan, Victoires Editions, 2013
- **Changeons d'énergies : transition, mode d'emploi**
Thierry Salomon, Marc Jedliczka, Ass. Négawatt, Ed. Actes Sud, 2013
- **La faiblesse du vent**
Karine Grijol, François Bourin Editeur, 2012
- **Vive l'agro-révolution française**
Vincent Tardieu, Belin, 2012
- **Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive ?**
Michel Griffon, Ed. Quae, 2013
- **Agricultures à l'épreuve de la modernisation ?**
Estelle Deléage, Ed. Quae, 2013
- **Construire un projet de réservation de l'espace et de développement de l'activité agricole : guide méthodologique**
DDTM du Var, CETE Méditerranée, 2012
- **Aménagement des espaces verts et du paysage rural**
Jean-Luc Larcher, Thierry Gelgon, Ed. Lavoisier, 2012
- **Jardins et jardiniers en Languedoc**
Jean du Boisberranger, Alcide Editions, 2011
- **Histoire des paysages**
Blandine Vue, Ed. Errance, 2012
- **La conduite de projets touristiques durables**
Bruno Carlier, Ed. Territorial, Coll. Dossiers d'Experts, 2012
- **Aménager la ville par la culture et le tourisme**
Maria Gravari-Barbas, Ed. Le Moniteur, 2013
- **Ingénierie touristique : quatre étapes essentielle pour réussir un projet touristique**
Collectif, Région Languedoc-Roussillon, 2013

Marie Twardowski, Documentaliste - CAUE34

Président de la publication
Michel Guibal, président du CAUE de l'Hérault



19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier
Tél. 04 99 133 700 • Fax. 04 99 133 710
Mail : caueherault@caue34.fr
<http://herault.caue.fr.org/> • <http://www.caue.fr.org/>

Journal téléchargeable sur le site du CAUE34




Document imprimé avec de l'encre végétale sur papier couché moderne satiné fabriqué à partir de pâte sans chlore - PEFC
Imprimerie Atelier Six - 04 67 63 52 00
Tirage 2 000 ex. / N° ISSN 2106 - 8461

Conception graphique Frédéric Hébraud - CAUE34